



GRAND CONSEIL

## **Postulat - 24\_POS\_47 - Géraldine Dubuis et consorts - Impliquons mieux les pères\* dans le parcours de grossesse**

### Texte déposé :

Lorsque les femmes\* enceintes suivent un cours de préparation à l'accouchement à l'hôpital ou chez une sage-femme, 150 francs sont pris en charge par leur assurance de base ([art. 14 OPAS](#) et [art. 29 LAMal](#)).

Comme cela est lié aux prestations particulières en cas de maternité, les pères\* n'ont pas ce droit. Aucune adaptation de la législation au niveau fédéral ne se profile à l'horizon.

Dans les cours de préparation à l'accouchement, les futurs parents apprennent beaucoup de choses intéressantes sur la naissance et le post-partum. Il est courant que les deux futurs parents suivent le cours ensemble. La phase entourant la naissance est le moment décisif pour l'établissement d'une relation entre le père et l'enfant et pour le développement des compétences. L'implication précoce des pères après l'annonce de la grossesse influence leur engagement paternel.

Les rôles et les stéréotypes sexospécifiques sont encore présents dans les soins de santé périnatale et les institutions de la petite enfance. Ils influencent la manière dont les institutions et les professionnels entrent en contact avec les futurs pères. Dans cette situation, il peut être difficile pour les pères\* de développer leur rôle et leur image en tant que père et d'obtenir des informations correspondant à leurs besoins.

Il convient donc d'envisager des mesures qui rendent plus visible, reconnaissent et encouragent l'engagement actif des pères autour de la grossesse, de la naissance et de la petite enfance.

Par le présent postulat, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'examiner et de produire un rapport établissant :

1. Si une forme d'incitation afin d'encourager les futurs pères\* à participer à des cours de préparation à l'accouchement peut être introduit dans le canton.
2. Quels canaux de communication doivent être utilisés ou créés pour que les futurs parents sachent comment et où les pères\* peuvent obtenir cette offre (p. ex. flyers dans les cabinets gynécologiques, placement dans les sites web courants sur la parentalité).
3. Comment la diffusion de cette potentialité utilisée pour fournir aux futurs pères\* des informations spécifiques sur la parentalité et la conciliation vie professionnel/vie privée.
4. Quelles autres mesures peuvent être prises pour renforcer l'implication des pères\* dans la grossesse, la naissance et la petite enfance, en tenant compte de la dimension de genre, chez les prestataires existants, par exemple : - formation des professionnel·le·s à la « paternité » -

intégration de la paternité dans les lignes directrices et les concepts de conseil - possibilité pour le co-parent d'être présent en continu lors de l'accouchement dans les hôpitaux et d'avoir accès à un lit.

5. Comment les familles arc-en-ciel peuvent-elles être prises en compte de manière adéquate par ces incitations ?

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Céline Misiego (EP)
3. Circé Fuchs (V'L)
4. Didier Lohri (VER)
5. Felix Stürner (VER)
6. Jean-Louis Radice (V'L)
7. Joëlle Minacci (EP)
8. Martine Gerber (VER)
9. Nathalie Jaccard (VER)
10. Oleg Gafner (VER)
11. Oscar Cherbuin (V'L)
12. Pierre Wahlen (VER)
13. Rebecca Joly (VER)
14. Sabine Glauser Krug (VER)
15. Sébastien Kessler (SOC)
16. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
17. Sylvie Podio (VER)
18. Théophile Schenker (VER)
19. Valérie Zonca (VER)
20. Vincent Keller (EP)
21. Yannick Maury (VER)
22. Yolanda Müller Chabloz (VER)